

# Créez et vendez des cours en ligne à partir de notre plate-forme

## Partage des compétences

**Vous êtes membre de la famille des formateurs au sein de l'institut Univers.  
Vous voulez partager vos compétences !**

### Conditions de partage des compétences.

**En ma qualité de formateur je m'engage au respect de la charte de déontologie.**

#### ► Objet de la charte

La charte de déontologie engage tous ses membres, elle est le fondement éthique de leur pratique dans le cadre des rôles qui leurs sont assignés.

Son but est d'établir un cadre protégeant le ou les formés et aussi les formateurs associés.

**Article 1** - Le formateur a reçu une formation théorique et pratique apte à créer une compétence d'exercice du métier de formateur. Il déclare avoir formé un nombre important de candidats dans la ou les thématiques associées à son champ d'intervention.

Il s'engage à remettre au PARTAGE DES COMPÉTENCES les références associées de ces interventions.

**Article 2** - PARTAGE DES COMPÉTENCES est de son droit la supervision des cours par des personnes qualifiés au sein de sa structure SUPERVISEUR.

**Article 3** - Confidentialité PARTAGE DES COMPÉTENCES est tenu par le secret professionnel. Il prend toutes les précautions pour maintenir l'anonymat des personnes qui téléchargent les cours.

**Article 4** - Le formateur se maintient dans une position d'indépendance.

**Article 5** - En cas de désabonnement d'un formateur les cours resteront la propriété exclusive de l'institut Univers.

**Article 6** - Je m'engage que mes cours sont de ma propriété intellectuelle et ne portent pas atteinte aux droits de propriété, industrielle, commerciale et aux intérêts de la défense nationale, à l'ordre et à la sécurité publics.

**Article 7** - Le télécharger des cours et de son droit de réclamer la non-conformité des cours.

**Article 8** - PARTAGE DES COMPÉTENCES, partage avec le partenaire formateur les frais du téléchargement à occurrence de 50%.

**Article 9** - Le formateur percevra le détail du nombre de téléchargement sur son compte créé.

**Article 10**- Le formateur dispose du droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concerne tant qu'il dispose d'un compte valide et actif.

**Article 11**- L'institut Univers est de son droit la suppression d'un compte qui ne respecte pas les clauses de la charte de déontologie.